

## LES LECTEURS PARLENT

---

### Questions forestières d'Allemagne Orientale

*Dans la Revue des Revues de février 1955 (page 134), nous avons, en un compte rendu prudent, fait une brève analyse d'un article paru dans un journal forestier de Munich (République fédérale) sur l'Economie forestière en Allemagne orientale.*

*Le Professeur ERTELD, de la Section forestière de l'Université Humboldt, à Berlin (République populaire d'Allemagne orientale) vient d'adresser à l'auteur du compte rendu une lettre très documentée et fort courtoise, dans laquelle il s'inscrit en faux contre les affirmations, selon lui tendancieuses, parues dans l'article en cause.*

*Nos lecteurs trouveront ci-dessous quelques extraits de la lettre du Professeur ERTELD :*

« L'article publié sous le titre « Die Forstwirtschaft in der Sowjetzone », dans l'« Allgemeine Forstzeitschrift » du 7 décembre 1955, a été, de toute évidence, écrit dans le dessein de donner des conditions forestières en République démocratique allemande une impression aussi mauvaise que possible.

« 1° Il aurait fallu mentionner, tout d'abord, qu'il n'existe plus de forêts communales en Allemagne orientale depuis 1951. Ces forêts ont, en effet, été intégrées dans les forêts domaniales. La surface forestière donnée est trop faible de quelque 20 000 ha.

« 2° *Pour ce qui est du matériel sur pied* que portent ces forêts (95 à 100 m<sup>3</sup> par hectare en moyenne, d'après l'article en cause), il convient de noter en premier lieu que les inventaires de 1946, puis de 1948, n'ont été que des inventaires rapides et peu précis, faits avec les pauvres moyens du moment, dans le seul but d'avoir une idée d'ensemble de la situation forestière en Allemagne orientale. Bien entendu, il n'avait pu être question de contrôler les exploitations considérables de la période 1944-1946.

« Depuis, nous avons mis au point des procédés d'inventaire des forêts, fondés sur des bases mathématiques-statistiques, particulièrement exacts. Combinés avec une reconnaissance intensive des différences stationnelles, ces procédés sont certainement les plus modernes d'Europe. Il a pu en être conclu que le matériel existant dans nos forêts était sensiblement plus important que ce que l'on supposait et dépassait, en tout cas, nettement 100 m<sup>3</sup>/ha.

« 3° *Les abatages réalisés* depuis la guerre n'ont pas revêtu l'importance signalée par l'« Allgemeine Forstzeitschrift ». A mon regret, je ne suis pas autorisé à vous communiquer les chiffres réels d'abatage de 1946 à 1955. Même si l'on admet, *pour maintenant*, le chiffre de 10 millions de mètres cubes cité par le journal de Munich, il correspond, pour 2 800 000 ha de forêts, à une possibilité annuelle de 3,6 m<sup>3</sup>, ce qui, chaque forestier en conviendra, n'a rien d'excessif.

« 4° *Pour ce qui est des coupes rases* considérables que nous aurions pratiquées, les chiffres cités ne reposent sur aucun fondement. Vous pouvez être persuadé que nous sommes aussi bons forestiers que d'autres, et nous portons à cette question des coupes l'intérêt qu'il se doit.

« Si, par exemple, certains peuvent trouver nos peuplements âgés trop clairs, c'est que, depuis 1951, nous essayons les exploitations et régénérations par coupes progressives aux lieu et place des coupes rases anciennes ».

.....  
 Professeur Dr ERTELD. (*Traduction Pardé.*)

### Clôtures électriques

#### 4<sup>e</sup> RÉPONSE - VENANT DE CHAMBORD

J'ai fait de nombreux essais de clôtures électriques à Chambord pour protéger nos reboisements et les cultures des fermes.

Le système employé était le suivant :

Tout d'abord nos fermes ou parties reboisées sont en grillagées par une nappe de grillage, enterrée de 0,20 m, plus un retour en terre, et s'élevant à 1,20 m environ au-dessus du sol.

Cette nappe est complétée vers le haut par 3 rangs de fil barbelé, dont le dernier est à 1,80 m environ.

Vers l'extérieur, et entre 0,80 m et 1 m de notre nappe de grillage, nous aménageons une clôture électrique à 3 fils galvanisés n° 13 ou n° 14, établie sur piquets placés entre 6 et 8 m les uns des autres.

Nos différents fils galvanisés sont à des distances respectives du sol de 0,20 m, 0,45 m et 0,70 m environ.

Il nous a été donné de constater que ce système de protection est efficace dans 90 % des cas au moins, aux conditions suivantes :

1° il faut toujours tenir très propre le terrain en dessous de la clôture électrique, de façon à éviter la mise à terre par le fait de l'herbe.

2° il faut éviter, autant que possible, que les clôtures électriques ne soient brisées par des animaux affolés (qu'il s'agisse de bestiaux poursuivis par des chiens ou de cerfs affolés par les voitures).

Malheureusement à Chambord nos clôtures électriques sont très souvent brisées par les cerfs et, de ce fait, l'efficacité en est parfois très réduite.

J.-A. THOREAU.

---

Lecteur recherche Tome III Economie forestière, de HUFFEL.  
 Faire offre à M. Bernard MERMET-MARÉCHAL, 1, rue Lacuzon,  
 à Saint-Claude (Jura).